

**Attribution d'une subvention à l'association  
des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes - Puteaux**

Vu la demande de subvention adressée par l'association des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes - Puteaux ;

Vu le rapport du Directeur Général Adjoint des Services en date du 9 mai 2006 ;

Vu le rapport du Directeur Général des Services en date du 10 mai 2006 ;

Je propose au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention de mille euros (1 000 €) à l'association des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes - Puteaux.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux  
Député des Hauts-de-Seine

Puteaux, le 10 mai 2006

Attribution d'une subvention à l'association  
des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes - Puteaux

Considérant le caractère d'intérêt général de l'association des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes – Puteaux ;

Considérant que cinq puteoliens bénéficient de l'apport matériel et moral de l'association ;

Je propose à Madame le Maire de soumettre au Conseil municipal la décision :

- D'accorder une subvention de mille euros (1 000 €) à l'association des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes - Puteaux.

le Directeur Général des Services



Christian OLLIVIER

Puteaux, le 9 mai 2006

Attribution d'une subvention à l'association  
des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes - Puteaux


L'association des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes – Puteaux (A.P.E.I.) sollicite l'aide financière de la Ville de Puteaux.

L'association recueille des personnes handicapées mentales notamment des villes de Puteaux et de Suresnes, en les hébergeant dans leur structure.

Considérant les actions menées en faveur des personnes handicapées moteur et auprès de leur famille ;

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de mille euros à l'association des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes - Puteaux.

le Directeur Général Adjoint  
des Services



Patrick HAULOT

# PROJET

## LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2006 ;

Vu la demande de subvention formulée par l'association des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes - Puteaux ;

Considérant le caractère d'intérêt général de l'association des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes - Puteaux ;

Considérant que des putéoliens bénéficient de l'apport moral et matériel auprès de l'association ;

Vu les rapports ci-annexés ;

## DELIBERE :

**Article 1** : Une subvention mille euros (1 000 €) est attribuée à l'association des Parents d'Enfants Inadaptés de Suresnes - Puteaux.

**Article 2** : La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2006 - Chapitre 65 - Compte 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.